

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

---

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL93

présenté par  
M. Chenevard, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auditions ont permis de confirmer que le bénéfice du congé de représentation était bel et bien déjà possible pour les membres des associations agréées de sécurité civile.